

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 07/10/22
Date d'affichage 07/10/22
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 15/ Votants : 20

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 14 octobre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. CORRE Patrice
Mme GRIMARD Eliane	Mme METENIER Patricia	Mme BRUYERE Mireille
Mme COULON Sylvie	M. MARCAUD Hugues	Mme FERNANDEZ Maryline
Mme LAFARGE Audrey	M. LEBON Thierry	M. DEBOST Anthony

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. DESFEMMES Didier a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
Mme VERNIS Cécile a donné pouvoir à M. CORRE Patrice
M. CONIL Gaël a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Absents :

M. DIFALLAH Azdine M. RENÉ David M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 15 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. LEBON Thierry est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

21- Groupement de commande « patrimoine thermal » : désignation de 2 représentants

Rapporteur / Joseph KUCHNA

Vu la délibération n°47/2021 en date du 7 juillet 2021, par laquelle la commune de Saint-Yorre a validé son intégration et sa participation financière au groupement de commandes avec Vichy Communauté (Coordonnateur) aux côtés des communes d'Abrest, de Bellerive-sur-Allier, de Cusset, de Hauterive, en vue de la réalisation d'un diagnostic préalable à la mise en valeur de leur patrimoine thermal ;

Considérant la nécessité de désigner deux représentants, pour la commune de Saint-Yorre, amenés à siéger au sein de la commission en charge entre autres de retenir le prestataire qui réalisera le diagnostic préalable à la mise en valeur du patrimoine thermal ;

REÇU EN PREFECTURE

le 21/10/2022

Application agréée F.legalle.com

Considérant les seules candidatures de Madame Audrey LAFARGE d'une part, et de Monsieur Patrice CORRE d'autre part, pour siéger au sein de ladite commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Madame Audrey LAFARGE et Monsieur Patrice CORRE pour siéger au sein de la commission liée au groupement de commande « patrimoine thermal ».

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 20 octobre 2022,

Le Maire,

Joseph KUCHNA



Le Secrétaire de séance,

Thierry LEBON

REÇU EN PREFECTURE
le 21/10/2022

Application agréée E-eligato.com